

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2023

POL 3832-40 Politique, État et minorités

Professeur : Samir G. Moukal, Ph.D.

Judi de 18h00 à 21h00

**Disponibilité avant et après le cours
et sur rendez-vous.**

Descriptif du cours

Origine et développement des politiques appliquées aux communautés culturelles : politiques d'immigration, d'accueil-intégration, de main-d'œuvre, de logement, d'éducation, de santé, de services sociaux, etc.

Étude des rapports entre les gouvernements fédéral et provincial sur ces questions.

Évaluation de ces politiques auprès des communautés et des interventions de ces communautés auprès des instances politiques.

État de la question et perspectives.

Objectifs spécifiques

L'expansion du phénomène immigration, des pays du sud vers les pays du nord, ou plutôt des pays du Tiers-monde vers les pays riches et industrialisés, à partir des années soixante, a entraîné avec lui une forte présence de **minorités ethniques, linguistiques, religieuses** etc. au sein des pays d'accueil.

Les statistiques non confirmées, et parfois contradictoires, parlent de la présence de quelques 175 millions de personnes hors de leur pays d'origine.

Plusieurs types de cette présence seront constatés : Travailleurs saisonniers, étudiants, résidents permanents, citoyens du pays d'accueil et réfugiés ...

La présence des minorités dans les pays d'accueil ne cessent d'alimenter beaucoup de questionnements et positions controversées :

Assimilation, intégration, interculturalisme, multiculturalisme, accommodements raisonnables, racisme, tolérance, rejet ou acceptation...

Le cours aura pour objectif, au sens large du terme, de faire la lumière sur le phénomène **immigration**, les différents types de **minorités** (malgré les difficultés de définition et l'absence de standard) dans les pays d'accueil en général, le Canada et le Québec, en particulier.

La protection des minorités aux niveaux international, canadien et québécois.
L'égalité des membres de ces communautés avec les membres de la majorité du pays d'accueil.

Les politiques gouvernementales :

- Intégration
- Multiculturalisme
- Accommodements raisonnables
- Les rapports des minorités visibles avec la majorité.

Le cours sera divisé en trois blocs :

- **Minorités**
- **État**
- **Politiques**

Plan du cours et thèmes étudiés

- 1- Présentation méthodologique et mécanismes d'évaluation (les livres obligatoires)

- 2- Les définitions des minorités selon différents critères, des Nations-Unies, Professeurs Julien Bauer, Roger Caratini, Joseph Yacoub, Danielle Juteau et autres...

- 3- Les définitions des minorités et l'évolution de groupes ethniques vers communautés ethnoculturelles...

- 4- Les approches théoriques des minorités ethniques et la différence avec les peuples fondateurs et premières nations.

- 5- La protection de l'identité et la peur de l'assimilation

- 6- La protection internationale des minorités ainsi que la protection canadienne et québécoise à travers les lois.

- 7- Les politiques gouvernementales de l'immigration au Canada et au Québec (intégration, interculturelisme de Gérard bouchard et multiculturalisme)

- 8- Les politiques ministérielles canadiennes

 - 9- Les politiques ministérielles québécoises (éducation, santé et justice...)

 - 10- Reconnaissance des acquis pour combattre la discrimination

 - 11- Les accommodements raisonnables et leur impact

 - 12- Racisme et sanction (promotion de l'égalité)

 - 13- Socialisation, politisation et pouvoir des minorités
-

Mécanismes d'évaluation

Le cours prendra la forme de séances magistrales accompagnées de séminaires et documentaires sur les minorités.

Les étudiantes et étudiants, en plus d'assister au cours, devraient lire les livres de références et participer aux activités.

Assister et participer aux activités du cours seront indispensables pour comprendre le contenu de la matière enseignée.

Proposition d'un Compte-rendu d'un livre ou article scientifique du choix de l'étudiant remis à la quatrième rencontre pédagogique (deux pages) 10 points.

Remise du compte-rendu final après la semaine de relâche 08 pages 20 points (possibilité à deux)

Débuts des exposés sur le compte rendu par ordre alphabétique ou autres 30 points.

Choix entre **Examen maison** : questions (trois questions obligatoires) données une semaine avant la fin du cours et remis le dernier cours 40 points. (possibilité à deux 05 questions)

Et Travail de session sur une question qui a rapport avec le cours 40 points, remis le cours qui précède le dernier cours (possibilité à deux 08 pages et 16

pages)

Tout retard dans le respect des remises des exigences sera pénalisé par deux points par jour y compris les fins de semaines.

Un travail de session sur une minorité ou communauté ethnoculturelle au Québec est souhaitable.

Livres obligatoires : à la librairie de l'UQÀM

BAUER, Julien. **Les minorités au Québec**, collection Boréal express, Québec, 2002, 126 pages Nouvelle parution sera préférable.

JUTEAU, Danielle. **L'ethnicité et ses frontières**, les presses de l'université de Montréal, Québec, 1999, 226 pages. Nouvelle édition sera préférable.

Ouvrages recommandés

D'autres éléments bibliographiques vous seront donnés.

La Force des faibles de Roger Caratini et une entrevue avec lui

Les Minorités de Joseph Yacoub

Sous la direction de Fall, Khadiyatoulah; Hadj-Moussa, Ratiba; Simeoni, Daniel, Les convergences culturelles dans les sociétés pluriculturelles, Presses de l'université du Québec, 1996, 374 pages

Sous la direction de MIKHAËL ELBAZ et DENISE HELLY (2000). Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme, Collection « Prismes », Coédition L'Harmattan, Les Éditions de L'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 270 p.

Labelle, Micheline ; Rocher, François ; Field, Anne-Marie, Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2004, 223 pages.

Marhraoui, Azzedine, Nationalisme et diversité culturelle au Québec, 1990-2000, UQÀM, Thèse de doctorat en sociologie, 2004.

MRCI, À la découverte de la diversité québécoise, Publications du Québec, Sainte-Foy, 2002, 260 pages.

Mujawamariya, Donatille ; Boudreau, Pierre ; Saussez, Frédéric, L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante, Éditions Logiques, Outremont, 2002, 243 pages.

Kymlicka, Will, La citoyenneté multiculturelle, La Découverte, Paris, Boréal, Montréal, 2001, 357 pages.

Frenette, Lyse, Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise, Conseil des relations interculturelles, Montréal, 2001, 65 pages.

Bagola, Béatrice ; Niederehe, Hans-Josef, Le Québec et ses minorités, Actes du Colloque de Trèves 1997, Tubingen, M. Niemeyer, 2000, 209 pages.

Vasilescu, Miruna, La communauté romaine à Montréal, UQÀM, Mémoire de Maîtrise, 2000.

- Giroux, Lise, Les personnes issues de l'immigration, Ministère des Communications, Canada, Québec, 1999, 63 pages.
- Gaudet, Édith, Relations interculturelles, Modulo, Montréal, 2005, 246 pages.
- MRCI, Des forces vives pour bâtir le Québec de demain, MRCI, Montréal, 2004, 7 pages.
- Ionescu, Dana Michaëla D., Réflexions sur l'immigration et l'intégration au Québec, UQÀM, Mémoire de Maîtrise, 2004.
- Vermeirre, André, L'immigration des Belges au Québec, Septentrion, 2001, 205 pages.
- Bauer, Julien, Les minorités au Québec, Boréal, Montréal, 1994, 125 pages.
- Beheils, Michael D., Le Québec et la Question de l'immigration, Société historique du Canada, Ottawa, 1991, 29 pages.
- IQRC, Migrations et communautés culturelles, IQRC, 1982, 157 pages.
- Piché, Victor ; Le Bourdais, Céline, La démographie québécoise : enjeux du 21^{ème} siècle, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 319 pages.
- CHANADY, Amaryll Béatrice (1999). Entre inclusion et exclusion, Paris, H.Champion, 385 p.
- BARREAU du Québec (1994). Rapport annuel du comité du barreau du Québec sur les communautés culturelles, Montréal, Barreau du Québec, Service de la recherche et de la législation, 16 feuillets.
- COMITÉ AVISEUR sur les relations interculturelles de Montréal (1996). Rapport annuel, Ville de Montréal.
- POUTIGNAT, Philippe et STREIFF-FERNT, Jocelyne (1995). Théories de l'ethnicité, Paris, Presses Universitaires de France, 270 p.
- BRETON, Roland (1992). Les ethnies, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je? 127p.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste (1993). Les migrations humaines, chance ou fatalité ?, Paris, Plon, 230 p.
- LEBORGNE, Louis (1983). Les Juifs de Montréal entre l'Europe et l'Amérique, dans conjoncture politique québécoise.
- McNICOLL, Claire (1993). Montréal : une société multiculturelle, Paris, Belin, Modernités, 317 p.

ROGEL, Jean-Pierre (1994). Le défi de l'immigration, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 122 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (1994). Profils des communautés culturelles du Québec, 584 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1999). Les minorités visibles au Québec. Recensement 1996, 134 p.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1996). Perspectives démographiques : Québec et régions 1991-2041 et MRC 1991-2016, 444 p.

CENTRE D'ÉTUDES ETHNIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (1996). Le racisme au Québec : éléments d'un diagnostic, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 184 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1998). Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés, 135 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. Guide des procédures d'immigration.

Bibliographie générale

ABOU, Sélim (1977). Contribution à l'étude de la nouvelle immigration libanaise au Québec : (adaptation, intégration, acculturation), Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 41 p.

ANCTIL, Pierre et Gary Caldwell (1983). Juifs et réalités juives au Québec, Montréal, IQRC, 371 p.

ANCTIL, Pierre (1989). Deux siècles de présence juive à Montréal, *Continuité*, 45 (automne) dossier : *L'héritage juif au Québec*, p. 32-35.

BAILLARGEON, Mireille et Claire Benjamin (1989). Taux de présence de l'immigration au Québec : analyse et commentaires, Québec, Éditeur : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Direction de la planification et de l'évaluation, 50 p.

BERDUGO-COHEN, Marie, Yolande Cohen et Joseph Lévy (1987). Juifs marocains à Montréal, Témoignages d'une immigration moderne, Montréal, VLB, 209 p.

BERTHELOT, Jocelyn (1997). Un Québec pour tous ses citoyens, Conseil des relations interculturelles.

BROSSARD, Jacques (1967). L'immigration : les droits et pouvoirs du Canada et du Québec, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 208 p.

BRYE, David L. (1983). European Immigration and Ethnicity in the United States and Canada: a historical bibliography, Santa Barbara, Californie, 458 p.

CAHIERS DE L'URMIS-CNRS 6, (1999), « Le multiculturalisme canadien : de la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale, 1971-1999 », novembre.

CALDWELL, Gary et Eric Waddell (1982). Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires, Québec, IQRC, 478 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA (1991). Le nouveau visage du Canada : incidence économique et sociale de l'immigration : un rapport de synthèse, Ottawa, 46 p.

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION (1988). Avis relatif au projet de loi C-93 sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada : présenté par la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. Québec, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 10 p.

CULLEN, J.S.G. et Jacques Couture (1978). Entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire, Montréal, Ministère de l'Immigration. Direction des communications, 19 p.

DEJEAN, PAUL (1978). Les Haïtiens au Québec, Montréal, PUQ, 189 p.
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (1991). Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission parlementaire sur l'énoncé politique en matière d'immigration et d'intégration, Au Québec pour bâtir ensemble, proposé par le Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, 18 p.

FULLUM, Hélène et Daniel Gomez (1977). De certains aspects de l'immigration au Québec, Montréal, Université de Montréal, Thèse de maîtrise en sociologie, 224 p.

GONTHIER, Denis (1987). Aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada : document d'information, Montréal, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, 30 p.

GRACE, Robert, J. (1993). The Irish in Quebec, An introduction to the historiography, Québec, IQRC, 256 p.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, Rapports annuels, Genève, Suisse, UNHCR.

HÉBERT, Pierre-Maurice (1994). Les Acadiens du Québec, Montréal, Éditions de l'Écho, 478 p.

HELLY, Denise (1987). Les Chinois de Montréal 1877-1951, Québec, IQRC, 315 p.

HELLY, Denise (1992). L'immigration pour quoi faire?, Québec, IQRC, 229 p.

HELLY, Denise Danièle Tessier et Nicolas Schendel (1995). Valeurs familiales et information gouvernementale : perceptions d'immigrés, Québec, IQRC, 227 p.

HELLY, Denise Danièle Tessier et Nicolas Schendel (1994). Communication et communautés culturelles : enquête sur la réception de l'information gouvernementale, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Coll. Communiquer efficacement avec les Québécois des communautés culturelles, 59 p.

HELLY, Denise (1996). Le Québec face à la pluralité culturelle : 1977-1997 : un bilan documentaire des politiques, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, IQRC, 491 p.

INSTITUTE FOR RESEARCH IN HISTORY (1993). Ethnic and Immigration Groups : The United States, Canada and England, New York, Haworth Press, 126 p.

LACHAPELLE, Réjean (1988). L'immigration et le caractère ethnolinguistique du Canada et du Québec, Ottawa, Statistiques Canada, 33 p.

LANGLAIS, Jacques et Robert Vachon (dir.) (1979). Qui est Québécois?, Montréal, Fides, 157 p.

LATOUCHE, Daniel (1990). Le bazar; des anciens Canadiens aux nouveaux Québécois, Montréal, Boréal, 286 p.

LINTEAU, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard (1986). Histoire du Québec contemporain. 2 Volumes. Vol 1 : De la Confédération à la crise : 1867-1929. Vol 2 : Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 739 p.

LINTEAU, Paul-André (1982). La montée du cosmopolitisme montréalais, Questions de culture, 2, p. 23-54.

LINTEAU, Paul-André (1992). Histoire de Montréal depuis la Confédération, Montréal, Boréal, 613 p.

LOI SUR L'IMMIGRATION AU QUÉBEC. Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec, Québec : Éditeur officiel du Québec.

LOI SUR L'IMMIGRATION AU QUÉBEC. Loi sur l'immigration au Québec : L.R.Q., chapitre I-0.2, Québec : Éditeur officiel du Québec.

MARROCCO, Frank N., Henry M. Goslett et Francine Désilets (1993). Loi sur l'immigration au Canada, Toronto, Carswell.

MÈGRE, Bruno (1998). Les enjeux de l'immigration au Québec : histoire d'un kidnapping culturel, Montréal, Balzac-Le-Griot, Coll. Le vif du sujet, 101 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1997). L'immigration au Québec de 1998 à 2000 : prévoir et planifier, Québec, 69 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION, Direction de la recherche (1984). L'immigration au Québec, Québec : Communautés culturelles et immigration, 78 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION, Direction des études et de la recherche (1992). L'Immigration féminine au Québec, Québec : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1986-1987). Aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec, Montréal : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1986-1987). Évolution de l'immigration internationale au Québec, Montréal : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION. DIRECTION DE LA RECHERCHE (1974). L'Immigration au Québec, Montréal : Ministère de l'Immigration. Direction de la recherche.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION. COMMISSARIAT GÉNÉRAL (1970). La conjoncture économique et l'immigration au Québec, Québec : Ministère de l'Immigration.

PAINCHAUD, Claude et Richard Poulin (1988). Les Italiens au Québec, Hull, Asticou, 231 p.

PERRON, Jacques (1983). Bibliographie des thèses et des mémoires sur les communautés culturelles et l'Immigration au Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 43 p.

PICHÉ, Victor, Serge Larose et Micheline Labelle (1983). L'immigration caraïbienne au Canada et au Québec : aspects statistiques, Montréal, Centre de recherche caraïbes, 189 p.

PLEAU, Marcel, Jean-Louis Grosmaire, Guy Laperrière et Jean-Claude Robert (1985). Histoire de l'Union française : 1886-1945, Montréal : Union française, 50 p.

POLÈSE, Mario et Agnès Le Minh (1978). L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec : 1968-1975, Québec : Ministère de l'Immigration. Direction de la recherche, 105 p.

RAMIREZ, Bruno (1984). Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la Petite Italie du Québec, Montréal, Boréal Express, 136 p.

RUDIN, Ronald (1986). Histoire du Québec anglophone, 1759-1980, Québec, IQRC, 332 p.

TARDIEU, Camille (1979). L'immigration haïtienne au Québec : de 1968-1977, Québec, 140 p.

VINCENT, Pierre (1994). Immigration, phénomène souhaitable et inévitable, Montréal : Québec/Amérique, 267 p.

YOUNG, Margaret Arnup (1991). L'Immigration : l'accord Canada-Québec, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

YOUNG, Margaret Arnup (1989). Le programme canadien d'immigration, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

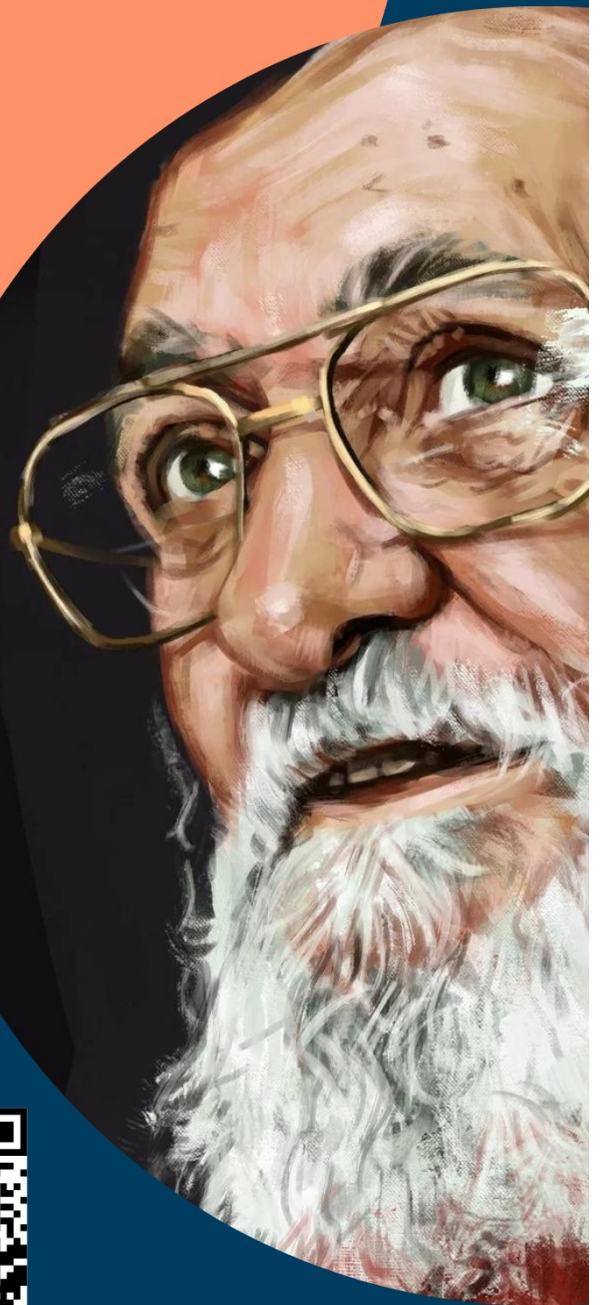
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*